

CCE des 09 & 10 juin 2010

Point 6 : RAPPORT SUR L EMPLOI

Déclaration CFDT

Qu'en dire ? Les années se suivent et se ressemblent, les effectifs diminuent ! Si la direction a bien respecté sa parole, c'est bien sur le sujet de l'emploi qui voit le nombre de CDI baissé d'années en années et ce sont les chiffres de 2009 !!! qu'en sera-t-il en 2010 ?

Avec le non remplacement systématique des départs la baisse des effectifs va encore empirer, mais ça aussi vous l'aviez annoncé. Nul doute que le bilan sur l'emploi en 2010 fera apparaître encore plus cruellement la baisse des effectifs.

Les CDI

En baisse donc, surtout les formateurs qui représentent 42,8% des effectifs totaux. L'embauche directe en CDI est en très nette diminution avec seulement 143 alors que dans le même temps, les embauches CDD représentent 2852. Record 2007 et 2008 battus !

Les CDD

Avec plus de 12%, l'Afpa devient une entreprise qui utilise de plus en plus la main d'œuvre précaire. Pour leur part, les formateurs représentent 65% des CDD totaux. Notons qu'en 2008 les CDD ne représentaient, si on peut dire que 11,9%.

Là encore qu'en sera-t-il en 2010 ?

Toujours beaucoup de chefs.

Mais la baisse des effectifs n'est pas la même pour toutes les catégories. Les catégories C01 02 et 03 passent de 8,8% du nombre total des salariés à 9,5%.

Et nous ne sommes pas encore dans le plan stratégique, en tout cas c'est ce que disent les directeurs régionaux.

Promotions ?

Comment peut-on écrire dans ce rapport que les formateurs, repositionnés dans les conditions que chacun connaît, sont considérés comme ayant eu une promotion. Surtout lorsque des formateurs se voient proposer un repositionnement de la classe 11 de formateur 3 à la classe 9 de formateur.

Salariés hors grille de rémunération

Au paragraphe 1.1.6, où se trouve le nombre de formateurs en situation d'auto entrepreneurs ? Chacun sait qu'une direction qui se voit refuser un CDD demande au formateur de « se mettre à son compte » contournant ainsi la direction générale.

Il faut également noter une forte augmentation (50 salariés) en intérim et pour des durées de plus en plus longue 4 000 jours de plus. Là aussi une conséquence de la NRSD. Mais combien est ce que ça coûte aux centres ?

Départs et licenciements

Nombre de départs stable, mais une hausse des licenciements, une quarantaine en plus. A ce propos, officiellement la direction affirme haut et fort qu'il n'existe pas, à l'Afpa de licenciements conventionnels. Et pourtant le bilan social parle pudiquement de licenciements pour motif personnels, quels sont ces motifs ?

Formation

Que cachent les chiffres présentés dans le bilan ? En première lecture avec plus de 7 000 salariés partant en formation et un pourcentage de la masse salariale de 5,39% ça semble plutôt bien. La réalité est tout autre, en fait il s'agit d'information des salariés, pas de formation et la rencontre des 1 000 à Lyon modifie beaucoup les chiffres. La comparaison avec 2008 et 2007 serait intéressante.

En conclusion :

Un bilan de l'emploi bien décevant, de plus en plus de salariés en contrat précaire et une explosion de toutes les autres formes de contrat de travail.

CCE des 09 & 10 juin 2010

Point 6 : TEMPS PARTIEL

Déclaration CFDT

La CFDT tient à rappeler que tous les agents des services d'orientation ont reçu les rappels de salaire liés à l'arrêt de la cour de cassation du 6 mai 2009 cependant la CFDT se doit de préciser que rien n'est fait pour les agents encore en poste, la CFDT pense être en face d'une mesure discriminatoire et se demande si il faut saisir la HALDE pour que la direction agisse !!!

La CFDT constate, une fois de plus, la baisse du nombre de salariés à temps partiel passant de 1038 à 953 soit -85 en un an et il y a fort à parier que le départ de nos collègues de l'orientation vers Pôle Emploi aura un effet démultiplicateur pour 2010 (1/3 des psychologues étaient à temps partiel).

La CFDT ne peut s'empêcher de penser que la mesure de non remplacement systématique aura contribué à cette énième dégradation et que les salariés désireux d'accéder à cette mesure auront eu, pour beaucoup, l'unique choix de maintenir le même niveau d'activité certainement au nom de la productivité.

Aujourd'hui comme hier la CFDT reste sur cette notion de « choisi/contraint » car la répartition par type de contrat montre que les CDD restent plus concernés que les CDI par le travail à temps partiel (en tout état de cause jusqu'en novembre 2009) ainsi il apparait évident que nous sommes plutôt face à du temps partiel contraint, venant s'ajouter à la précarité de ces emplois et à une faible rémunération.

La CFDT reste convaincue d'une seule chose, le non remplacement systématique des départs, aura pour effet de réduire notablement les écarts entre CDD et CDI pour 2010, d'autant plus que les recrutements à temps partiel en 2009 diminuent une fois de plus encore. Pour les CDD le taux reste tout de même de 11,7% contre 3,4% pour les CDI.

De plus ce qui reste indéniable c'est que 85,3% (soit 1% de plus qu'en 2008) des salariés à temps partiel sont des femmes et que cela accroît encore l'inégalité promotionnelle, la CFDT considère que nous restons face à une situation de discrimination indirecte ce qui est un délit.

CCE des 09 & 10 juin 2010

Point 6 : EGALITE FEMMES/HOMMES

Déclaration CFDT

Quelques remarques :

- Un taux de féminisation toujours aussi faible en progression d'à peine 0,1%.
- Seulement 64,2% des femmes sont des cadres contre 86,1% pour les hommes.
- Une précarité toujours aussi grande, 54,5% des CDD sont des femmes avec toujours un taux de temps partiel conséquent de 16,4%.
- Le pourcentage d'embauche CDI et de cédésation chez les femmes progressent par rapport à 2008, cependant nous notons que nous ne sommes plus du tout sur les mêmes volumétries -99 embauchés en CDI et -29 cédésation entre 2008 & 2009.
- Force est de constater que les femmes restent majoritaires dans les premières classes salariales et qu'à partir de la classe 12 elles sont minoritaires.
- L'écart de promotion CDI entre hommes et femmes passe de 0,3% en 2008 à 1,4% en 2009.
- Le nombre d'accidents du travail déclarés chez les formateurs progresse de manière spectaculaire par rapport à 2008, une progression pour les hommes de 41% et 32% pour les femmes.

Le sentiment général perdure, la CFDT n'a toujours pas l'impression que la promotion interne soit favorisée par rapport aux recrutements externes et la CFDT ne croit pas que le non remplacement systématique des départs puisse inverser cette tendance.

Rémunération mensuelle moyenne :

Toujours pas de surprise, dans 9 des 11 catégories le salaire féminin reste inférieur au salaire masculin avec toujours la palme pour le service développement avec un écart de près de 34%, écart qui lui progresse mais pas dans le sens de l'égalité.

A ce propos, la direction avait engagée une étude permettant de détecter les écarts salariaux femme/homme. Cette étude portait sur un nombre précis d'emplois.

A quand une nouvelle étude pour les autres emplois ?

CCE des 09 & 10 juin 2010

Point 6 : INFORMATION / CONSULTATION SUR LE RAPPORT SUR L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP 2009

Déclaration CFDT

Tout d'abord, comme l'année dernière, la CFDT se réjouit de la clarté du document qui a été remis aux élus : synthétique et relativement complet. Pour autant, le diable se cachant dans les détails, quelques questions se posent : Tout d'abord, une question d'ordre sémantique. Le législateur a choisi l'expression "personnes en situation de handicap" pour se substituer aux termes "travailleurs handicapés, personnes handicapées et autres". Alors, pourquoi ne reprend on pas cette terminologie dans tout le document ? Certes, cela peut paraître négligeable mais comme vous le rappelez fort justement, des freins subsistent à l'embauche et au maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap. L'un de ces freins est certainement encore une crainte irraisonnée des différences. Alors, tant qu'à faire, évitons les stigmatisations par le vocabulaire. Après tout, un copié-collé est si vite fait...

Le deuxième constat, c'est que le nombre total de personnes en situation de handicap à l'AFPA apparaît sur votre tableau de la page 4 comme en assez forte hausse (+54) Avec une mention spéciale pour les régions Rhône-Alpes et Bretagne. Mais pour satisfaisant que soit ce résultat, il cache d'autres réalités :

- Une grande disparité d'une région à l'autre et à l'intérieur de chaque région, d'un établissement à l'autre.
- La répartition entre les femmes et les hommes montre que dans ce domaine là non plus, l'égalité n'existe pas : 37% de femmes en situation de handicap alors qu'elles représentent 46% de l'effectif total du personnel ! Bien sûr, la situation des hommes est exactement inverse : 63% d'hommes en situation de handicap alors qu'ils représentent 54% de l'effectif total. Une des raisons de cette différence réside sans doute dans le fait que le plus gros contingent de femmes en situation de handicap se trouve dans la catégorie C 08 (appui – services) alors que les hommes sont très largement majoritaires chez les formateurs classe C 09 (248 hommes pour seulement 50 femmes). Ces chiffres sont bien évidemment à mettre en relation avec ceux publiés dans le rapport sur la situation comparée Hommes – Femmes... Il n'y a pas de hasard !
- Les pyramides des âges et de l'ancienneté mettent en évidence que les personnes en situation de handicap sont en moyenne plus âgées d'un an par rapport au reste du personnel et par-contre, elles ont en moyenne près de deux ans de moins d'ancienneté.

- En ce qui concerne les recrutements en 2009, on constate que 11 personnes seulement sur 73 ont été recrutées avec un statut CDI ! Sachant qu'il convient de rajouter 6 intérimaires et 6 stagiaires, les statuts précaires apparaissent donc fortement majoritaires. En comparaison avec les années précédentes, le nombre de recrutements CDI n'a jamais été aussi faible. Pourtant, le chiffre total affiché est de + 33 par rapport à 2008 !
- Encore un paradoxe : Les établissements ne respectant pas l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap (OETH) passent de 62 en 2008 à 73 en 2009.

L'auto satisfaction dont vous faites preuve en affirmant que "le premier objectif de maintenir l'AFPA au dessus de l'obligation légale n'est pas loin d'être atteint" est quelque peu prématurée puisque vous reconnaissez que seules la Haute Normandie, l'Aquitaine et la Franche-Comté atteignent ou dépassent l'obligation légale.

En fait, le faible montant de la contribution à l'AGEFIPH qu'aurait eu à payer l'AFPA si elle n'avait pas signé d'accord avec les organisations syndicales est dû essentiellement à la baisse de l'effectif de référence.

Et la baisse de l'effectif d'assujettissement est due pour partie au gel des recrutements intervenu en fin d'année 2009. De nombreux contrats ont été interrompus avant les vacances de Noël et, comme ce sont les effectifs sous contrat au 31 décembre qui sont pris en compte pour calculer l'OETH. Ce qui explique que le pourcentage global de personnes en situation de handicap se rapproche de l'obligation légale de 6%.

Comme quoi, et pour conclure, les bons chiffres affichés au début de votre document masquent une réalité nettement moins favorable. Comment s'annonce l'année 2010 ? Nul doute que le départ de nos collègues de l'orientation aura un impact aussi sur les résultats ! Comme la commission de suivi de l'accord sur l'emploi des personnes en situation de handicap ne s'est pas encore réunie cette année, nous n'avons aucune visibilité sur ce sujet.